

# Unia critique le Pacte d'excellence

## ÉCOLE Les élèves handicapés restent trop isolés du système scolaire ordinaire

**R**endu public en décembre, le Pacte d'excellence a été passé à la loupe par une foule d'acteurs, généralement liés au monde scolaire. Il a aussi été analysé par Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances. Et son avis, que *Le Soir* a pu lire, est plutôt critique.

Mais d'abord : de quoi se mêle Unia ?

Le centre a pour mission de « promouvoir l'égalité des chances et de combattre toute forme de discrimination, sur base notamment du handicap. »

En Belgique, l'organisme a été chargé de veiller à l'application de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

Cette convention, la Communauté française l'a ratifiée en 2009. En la signant, l'institution francophone s'est engagée à promouvoir un enseignement « inclusif », accueillant tous les élèves, notamment ceux qui présentent un handicap.

Actuellement, ce n'est pas le cas. Notre école est fondée sur deux types d'enseignement. Il y a l'enseignement ordinaire d'un côté et il y a, d'autre part, l'enseignement spécialisé qui accueille les enfants souffrant d'un handicap ou de troubles de l'apprentissage (lire par ailleurs).

Une telle organisation n'est pas valide au regard de la Convention des Nations unies. Celle-ci n'installe pas d'obligation immédiate. Elle engage ses signataires à organiser progressivement l'inclu-

sion (« aussi rapidement et efficacement que possible »).

Le Pacte d'excellence évoque l'enseignement inclusif. Il y est dit que ce modèle d'organisation sera favorisé pour permettre « à un élève à besoins spécifiques de poursuivre sa scolarité dans l'enseignement ordinaire moyennant la mise en place d'aménagements raisonnables. »

Et Unia tique. Au moins pour deux raisons. D'abord, le centre relève que les auteurs du pacte, même s'ils veulent amener des élèves du spécialisé dans l'ordinaire, comptent tout de même maintenir un enseignement spécialisé, ce qui heurte l'engagement pris par la Communauté française de privilégier l'inclusion. Aussi, Unia considère que les auteurs de la réforme ne cherchent pas à promouvoir l'inclusion mais qu'on en reste à un processus d'intégration.

### Intégration n'est pas inclusion

Unia rappelle : « On parle d'intégration lorsque des enfants handicapés sont scolarisés dans des établissements d'enseignement ordinaires, dans l'idée qu'ils pourront s'adapter aux exigences normalisées de ces établissements. »

L'inclusion, c'est tout autre chose. Elle suppose des « changements dans les contenus pédagogiques, les méthodes d'enseignement ainsi que les approches, les structures et les stratégies éducatives », de façon à « supprimer les obstacles » à la mixité. En clair :

l'inclusion suggère que l'école révise ses méthodes de façon à pouvoir accueillir tous les enfants sous un seul et même toit.

On résume : la direction prise par le Pacte ne va pas réellement dans le mauvais sens. Mais la démarche est beaucoup trop timide et maintient la Communauté dans l'irrespect de ses engagements internationaux. ■

PIERRE BOUILLON

### LES PROFILS D'ENFANTS

#### Un enseignement en 8 types

Notre enseignement spécialisé est organisé en huit types. Le type 1 accueille les enfants affectés par un retard mental léger. Le 2 s'occupe des retards mentaux « modérés ou sévères ». Le 3 accueille les enfants victimes de troubles du comportement. Le 4 est réservé aux déficiences physiques. Le 5 accueille les enfants malades ou convalescents. Le 6 scolarise les déficients visuels. Le 7, les déficients auditifs. Le 8 scolarise les enfants qui éprouvent des troubles de l'apprentissage (dyscalculiques, dyslexiques...). Le Pacte d'excellence engage l'école ordinaire à surtout accueillir des enfants relevant des types 1, 3 et 8. Pour Unia, ce sont tous les enfants en situation de handicap qui doivent être visés.

P.BN